

de modifier certaines de ses dispositions afin de l'améliorer selon notre idée, et de le rendre conforme aux intérêts des agriculteurs canadiens.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, comme mon préopinant, je n'ai pas l'intention d'abuser du temps de la Chambre à cette étape-ci du bill. Lors des premières délibérations sur la mesure législative, j'ai signalé l'opportunité de la déferer à un comité permanent, où ses dispositions pourraient être examinées à fond et remises à jour. Je voulais par là que les organisations agricoles puissent comparaître devant le comité, faire bénéficier le gouvernement de leurs conseils et lui exposer leurs points de vue sur le crédit agricole. J'ai signalé que le gouvernement pouvait obtenir des conseils d'au moins un organisme consultatif, dont il a payé les services, mais dont il n'a guère tenu compte.

Le gouvernement déclare qu'il y a urgence. C'est indubitable. L'urgence est réelle. Les députés à ma gauche en ont fait état et il a été dit dans le *Globe and Mail* qu'une année sombre se prépare pour les cultivateurs de blé, et que beaucoup de petits agriculteurs pourraient faire faillite. Et pourtant, il n'a pas l'habitude d'exagérer. Ces prédictions se réaliseront probablement. C'est malheureux, et j'en parle en connaissance de cause, car je cultive moi-même des terres dans cette région, comme, d'ailleurs, certains de mes collègues. Toute mesure de crédit que nous adopterions devrait tenir compte de ces circonstances. Ce qui m'inquiète, c'est que nous ne pouvons, me semble-t-il, faire entrer à la hâte, dans nos calculs—surtout dans la mesure de crédit agricole, dont nous sommes saisis aux constantes de l'agriculture. Certes, nous pouvons nous lancer dans l'affaire tête basse et procurer plus de fonds à un taux d'intérêt supérieur, mais cela ne répondra pas aux besoins réels.

● (5.30 p.m.)

Malgré les questions ininterrompues de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pu tirer du ministre aucun renseignement précis sur le taux d'intérêt qui sera exigé des agriculteurs. Je comprends le prétexte d'urgence invoqué par le ministre en vue de l'adoption immédiate de la mesure législative et je reconnais le bien-fondé de sa thèse. Mais nous qui représentons les agriculteurs, nous sommes également en droit de maintenir notre position, que dirons-nous à nos commettants si nous approuvons ce que le ministre nous demande? Nous avons le droit de savoir en quoi consistera le taux d'intérêt, et plus encore dans le cas du programme de prêts à

[M. Danforth.]

long terme envisagé ici que dans celui du programme à court terme. La situation est déjà assez fâcheuse à court terme. Si nous faisons face à des jours sombres dans l'avenir immédiat, que sera-ce lorsqu'il s'agira d'un avenir éloigné? Nous l'ignorons.

Depuis le début de la session le gouvernement n'a pu promettre d'améliorer la production de ces fermes. Il tergiverse et je le comprends. Faudra-t-il rénover la machinerie, modifier la production? Et, dans ce cas, le crédit ne serait-il pas nécessaire? Un crédit que d'ailleurs le fermier financera grâce à sa production, et dont il devra accepter les conditions. C'est pourquoi je demande au ministre de déferer ce projet de loi au comité permanent. Il est vrai que les agriculteurs devront attendre. Le ministre le dit et il est renseigné. Il leur faudra attendre jusqu'à ce que la Société du crédit agricole dispose de plus de fonds. Ayant conclu une entente avec cette société, le cultivateur n'attendra plus quelques mois, mais 20 ou 30 ans, durant lesquels il portera ce fardeau. Je pense comme le ministre qu'il nous faut adopter d'urgence le bill sur les paiements anticipés. Je propose que nous passions à saute-mouton par-dessus la mesure législative à l'étude et que nous adoptions la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, si tel est ce que l'on veut.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je doute que la Chambre ait été saisie depuis un certain temps d'une série de mesures plus importantes pour le cultivateur. Non seulement sont-elles importantes pour le cultivateur, mais sans doute le sont-elles davantage pour l'économie générale du pays, notamment pour les divers fabricants, les marchands de gros, les détaillants qui fournissent les produits agricoles et autres articles dont un cultivateur a besoin de temps à autre pour améliorer son installation ou augmenter sa production, en vue de créer une ferme viable et rentable.

Je voudrais féliciter le ministre d'avoir étendu la portée de la loi de façon à assurer des relations d'affaires entre un père et son fils permettant ainsi aux jeunes gens de participer plus activement à l'exploitation agricole avec leur père, et de former un groupe rentable.

J'accueille avec satisfaction la modification qui porte sur les cultivateurs indiens demeurant dans les réserves et en vertu de laquelle eux aussi ont l'occasion de s'adonner activement à l'agriculture et de créer des fermes rentables. J'espère, toutefois, que les formalités qui surgiront lorsque le ministère des Affaires indiennes et la Société du crédit agricole entameront des pourparlers au sujet de ces mesures ne seront pas compliquées au